

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 5662 à 5673

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Le besoin de naturalité est un motif de refus de travailler le dimanche. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création d'unités urbaines et le développement de zones d'attractivité commerciale vont renforcer l'urbanisation. Or, l'urbanisation est génératrice de nouveaux besoins de forts contacts avec la nature. Cette proposition de loi fait avant tout du citoyen un consommateur et du salarié un travailleur du dimanche d'une unité urbaine. Il n'est pas inutile de consacrer le respect du droit du salarié à respirer un autre air le dimanche. Invoquer ce motif pour refuser de travailler le dimanche ne saurait pénaliser en aucune façon le salarié.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5662 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg  
Adt n° 5663 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro  
Adt n° 5664 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy  
Adt n° 5665 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine  
Adt n° 5666 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel  
Adt n° 5667 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico  
Adt n° 5668 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono  
Adt n° 5669 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt  
Adt n° 5670 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot  
Adt n° 5671 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got  
Adt n° 5672 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier  
Adt n° 5673 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille